

SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2022

22-02-005

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE, pouvoir à Philippe BUISSON, Julie DUMONT, pouvoir à Agnès SEJOURNET, Bilal HALHOUL, pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN, pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS, pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU, pouvoir à Christophe DARDENNE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

CRÉATION DE TARIFS POUR LA MISE EN VENTE D'UN CATALOGUE ÉDITÉ PAR LE MUSÉE DES BEAUX ARTS DE LIBOURNE

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la richesse historique de Libourne et la volonté municipale de mettre ce patrimoine en valeur, qui nécessite un fort engagement dans des actions du patrimoine culturel, architectural et urbain,

Considérant la candidature au label Ville d'art et d'histoire décerné par le ministère de la Culture qui suppose de s'engager de manière forte dans des actions de médiation du patrimoine culturel, architectural et urbain,

Considérant la volonté de donner à voir des objets faisant référence aux 2000 ans d'histoire de la ville issus des collections des archives, du musée de la Société historique et archéologiques,

Considérant que les transformations récentes de la ville liées au projet « Confluence » sont aussi l'occasion d'évoquer son passé et de le remettre en relation avec les époques qu'elle a traversées,

Considérant l'exposition « Libourne, toute une histoire ! » à la chapelle du Carmel du 12 mars au dimanche 22 mai 2022 ». Ce temps de partage est la première marche d'un travail collaboratif avec les amateurs d'histoire, d'architecture et d'urbanisme, les médiateurs, les pédagogues et les Libournais,

Considérant qu'au-delà de ce temps d'exposition il est important pour les libournais et leurs visiteurs d'avoir accès à ce premier voyage dans l'histoire de la ville, il est proposé la vente d'un catalogue, en 1500 exemplaires dont 900 seront réservés à des dons, aux employés de la ville, au services jumelage, archives, Cabinet, à la société historique et archéologique, aux écoles, collèges et lycées,

Considérant que les exemplaires restant seront destinés à la vente et qu'il convient d'en fixer le prix, sachant que la vente s'effectuera en régie au Musée des Beaux-Arts,

Considérant que la vente pourra également être proposée aux librairies locales, aux partenaires institutionnels et offices de tourisme qui en feraient la demande,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine et Grands Travaux en date du 27 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 31 janvier 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-fixe les tarifs de vente du catalogue de la manière suivante :

- 15 euros au Musée des Beaux-Arts de Libourne

- 10 euros pour les autres espaces de vente (librairies, institutions, office de tourisme) afin de leur permettre d'intégrer une marge bénéficiaire liée à la commercialisation

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08.02.2022 et de la publication, le 08.02.2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature of Philippe Buisson)

SÉANCE DU 1 FÉVRIER 2022

22-02-006

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Laurence ROUEDE, pouvoir à Philippe BUISSON, Julie DUMONT, pouvoir à Agnès SEJOURNET, Bilal HALHOUL, pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Sabine AGGOUN, pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS, pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU, pouvoir à Christophe DARDENNE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

THÉÂTRE LE LIBURNIA : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CALI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "L'ART DE GRANDIR"

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Considérant que dans le cadre de son Contrat Territorial d'Education Artistique « l'Art de Grandir » 2021/2022, la Cali propose à l'attention des publics du territoire, des parcours culturels gratuits à destination des classes de cycle 3, des ALSH/accueils de loisirs, des relais petite enfance et multi-accueils,

Considérant que la Cali, en accord avec ses partenaires institutionnels, confie la conception et l'organisation générale de ces parcours à des acteurs culturels locaux expérimentés dans le domaine de l'éducation artistique,

Considérant, que parmi les parcours proposés en 2021/2022, Gram, jeux d'espaces » est confié au théâtre le Liburnia en part d'un doute,

Envoyé en préfecture le 08/02/2022
Reçu en préfecture le 08/02/2022
Affiché le
ID : 033-213302433-20220201-22_02_006-DE

Considérant la nécessité de formaliser par une convention entre la Cali et la Ville de Libourne les conditions administratives pour la mise à disposition gratuite du théâtre et le versement d'une somme de 4000€ au Liburnia au titre de la conception et de l'organisation de ce parcours,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat entre la Ville de Libourne et la Cali relative au parcours « Am Stram Gram, jeux d'espaces »

- à accepter l'encaissement de la somme de 4000 € pour la conception et l'organisation de ce parcours

Imputation budgétaire : budget annexe festivités et actions culturelles

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
08.02.2022
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne